leur apparence grossière. Ils étaient maintenant beaux et resplendissants de lumière, vêtus de robes blanches, ondoyantes ; à leurs épaules s'attachaient les ailes d'or des anges...

Quand on eut mis, dans la balance où Dieu pèse les péchés des hommes, tous les crimes de Rosalinde, son ange gardien apporta vingt cheveux noirs dans l'autre plateau. Ce poids léger l'emporta sur l'amoncellement des fautes.

— Elle a aimé Dieu plus qu'elle-même, a dit l'ange, et son prochain plus qu'elle-même pour l'amour de Dieu... Elle a pleuré des hontes, elle a fait pénitence... Elle a eu foi en Marie très clémente... O Seigneur ayez pitié de son âme...

Satan fut précipité dans l'espace et l'âme de sa victime fut sauvée.

C. BUET.

ETUDE HISTORIQUE

SUR LES

CORPORATIONS D'ARTS & MÉTIERS

PAR L. LEGRAND (*)

Membre de la Société d'Emulation de Roubaix

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 25 juin).

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE DU XIIIe SIÈCLE

CHAPITRE IV.

Hanse de Londres.

La plupart des villes situées sur le cours d'un fleuve possédaient au moyen-âge des associations du même genre, qui concentraient le monopole de la navigation fluviale entre les mains de quelques-uns des plus riches habitants de la cité. Rouen, Amiens, et bien d'autres villes, avaient comme Paris, des confréries ou corporations de marchands de l'eau du fleuve sur lequel ces villes étaient assises. Souvent même pour donner plus d'extension à leur négoce, les diverses villes placées sur un même cours d'eau, se réunissaient dans une seule ligne commerciale. En Picardie, par exemple, il existait une confrérie de *marchands de l'eau de la Somme*, dans laquelle entraient les négociants des diverses localités situées sur ce fleuve.

Une association plus considérable encore reliait les principales villes industrielles et commerçantes de la Flandre et du nord de la France, Elle se nommait *la hanse de Londres*, sans doute parce que son principal comptoir était établi dans cette ville.

« La hanse de Londres avait surtout pour objet le commerce de la laine, dont les riches fabriques de draps situées dans les villes associées, faisaient un emploi si important. A sa tête, étaient les cités industrielles de Bruges et d'Ypres. C'était dans le sein de ces deux puissantes communes que devaient être choisis le *comte* de la hanse et son *écuyer* ou *porte-enseigne*. Pour devenir membre de la hanse, il fallait avoir le droit de bourgeoisie dans l'une des villes qui en faisaient partie, et subir l'épreuve de l'admission par le conseil dirigeant. Chaque nouveau membre payait à son entrée une cotisation de 20 sous et 3 deniers sterling. »

Prévoté des marchands.

On le voit par tout ce qui précède, la hanse parisienne était une association purement commerçante. « Fidèles à leur titre, ses membres ne pensaient qu'au commerce de rivière, celui de terre leur était étranger. Ils ne se livraient pas pour leur propre compte à de grandes opérations mercantiles ; accoutumés qu'ils étaient à participer aux bénéfices des spéculateurs étrangers qui envoyaient des denrées à Paris. Provoquer, multiplier, combiner ces envois n'était pas leur affaire. Ils étaient là quand les bateaux arrivaient de la Bourgogne ou de la Normandie, veillent avec jalousie à ce qu'aucun étranger ne portât atteinte aux droits de la hanse. Voilà tout ce qui absorbait toute leur attention. » Les membres de la confrérie des marchands pouvaient du reste exercer individuellement une profession industrielle, et faire partie à ce titre d'une corporation d'artisans. Certains d'entre eux, nous le voyons par les actes émanés de la prévôté, étaient drapiers, orfèvres et même boulangers.

Il manque malheureusement bien des documents pour qu'on puisse faire l'histoire complète des marchands de l'eau de Paris; cependant le peu qu'on en a suffit pour nous expliquer comment cette confrérie est parvenue à nous expliquer comment cette confrérie est parvenue à s'emparer de toutes les affaires de la commune et à devenir la commune elle-même.

« En comparaison des objets de son ressort, dit M. Depping, les autres affaires mercantiles n'étaient que bien peu de chose et l'on dut arriver insensiblement à considérer les chefs de la *marchandise de l'eau* comme les prévôts de tout le commerce parisien, comme les chefs même de la bourgeoisie qui ne se composait guère que de marchands et d'artisans. Dans les chartes de la fin du XIIe et du XIIIe siècle, les rois paraissent ne traiter encore les chefs de la marchandise de l'eau que comme ceux d'une association particulière ; mais dès la fin du XIIIe siècle, ceux-ci sont qualifiés de *prevôt et échevins jurés des marchands de l'eau* et un peu plus tard, on les voit à la tête de tout le commerce, de toute l'industrie de Paris ; enfin, ils deviennent les chefs de la commune, qui, on le voit, a commencé à Paris par être une confrérie de marchands, et s'est élevé par le commerce de rivière à la considération, à la consistance municipale. Il y a des raisons de croire que c'est pour ce motif que la ville de Paris porte encore dans ses armes un vaisseau. »

C'est au règne de Philippe-Auguste, qui augmenta beaucoup les privilèges de la hanse parisienne, que remonte l'origine de la *prévôté des marchands*, magistrature qui devint dans la suite l'une des premières de la capitale, joua parfois un role considérable dans l'histoire de Paris, et ne finit qu'avec M. de Flesselles, massacré le 15 juillet 1789, à l'hôtel-de-ville, après la prise de la Bastille. Ce ne fut toutefois que vers le milieu du XIIIe siècle, et deux ou trois ans avant la mort de saint Louis que le chef de l'association des marchands de l'eau prit officiellement le titre de *prévôt des marchands*. On lui donna alors pour l'assister quatre échevins, auquel on ajouta dans la suite vingt-six conseillers municipaux qui formèrent ce qu'on appela le corps de ville. Le prévôt et les échevins comptaient parmi la noblesse. Pour être élu à cette magistrature, il fallait être né à Paris et avoir mené la vie la plus irréprochable. Une fois entrés en charge, les prévôts consacraient le plus souvent à l'embellissement de la ville leurs émoluments et une partie de leurs revenus. Leur élection avait lieu ordinairement le 16 août, avec une pompe importante ; toute la bourgeoisie de Paris y prenait part. Dans la série entière des prévôts des marchands, nous n'en trouvons qu'un seul qui ait manqué à ses devoirs ; quarante furent réélus : on voulait reconnaître ainsi les soins qu'ils avaient rendus au commerce et à la ville pendant leur première administration.

Siégeant à la maison commune, dite *parloir aux bourgeois*, située alors près du Grand-Châtelet, sur la rive droite du fleuve, le prévôt des marchands décidait de toutes les affaires relatives au commerce fluvial, ou concernant les approvisionnements en denrées qui arrivaient à Paris par la Seine. Chef de la bourgeoisie en même temps que de la hanse, il était par la force des choses le dépositaire des franchises municipales et le gardien de la bonne foi commerciale.

Chef du bureau de la ville que formait le corps des échevins, il veillait à la sureté et aux intérêts des habitants ainsi qu'au développement de l'industrie et du négoce. Il semble même, en maintes circonstances la personnification de la bourgeoisie parisienne ; c'est lui, qui dans les grandes solennités, dans les fêtes et les cérémonies publiques, entouré des échevins et du corps de ville, porte au pied du trône les hommages et parfois aussi les doléances de la capitales.

La confrérie des marchands avait sous sa dépendance les *crieurs de Paris*, corporation singulière qui était pour elle la source d'un important revenu. C'étaient aussi les magistrats de la *marchandise* qui nommaient les *mesureurs jurés de grain et de sel*, les *jaugeurs*, en un mot les préposés subalternes au commerce des vivres et du combustible. Nous y reviendrons en analysant les réglements d'Etienne Boileau.

Prévoté de Paris.

Ces métiers, fort secondaires et exercés par un petit nombre de personnes, étaient les seuls qui fussent, du moins au XIIIe siècle, placés sous la juridictisn du prévôt et des échevins de la marchandise. Les autres professions industrielles ou commerçantes se trouvaient presque toutes sous la dépendance du prévôt de Paris, qui jugeait les procès s'élevant entre les diverses corporations et punissait les infractions aux réglements des communautés d'artisans.

Tandis que le prévôt des marchands personniflait la bourgeoisie parisienne dans ses droits et ses privilèges, le prévôt de Paris était le représentant de l'autorité royale. Il siégeait au Châtelet, avait droit de haute, moyenne et basse justice, et dirigeait l'administration générale et la police de la ville. Il avait, à cet effet, sous ses ordres, 220 hommes d'armes que venaient renforcer pour le guet, à tour de rôle, les artisans des divers métiers.

Exerçant dans un espace si restreint des fonctions souvent peu distinctes, ces deux importantes magistratures devaient nécessairement se trouver souvent en conflit de juridiction; aussi, les rois mirent-ils un soin tout spécial à délimiter leurs attributions respectives. Le prévôt des marchands réglait sans appel tout ce qui concernait la rivière et les ports, tandis que toute l'industrie et le petit commerce dépendait du prévôt de Paris. Cependant le tribunal du Châtelet, que présidait ce dernier magistrat, se trouvait souvent entravé dans l'exercice de sa juridiction par les prétentions qu'élevaient contre sa compétence les seigneurs des bourgs et des terres enclavés dans l'enceinte nouvelle construite par Philippe-Auguste, lesquels étaient, suivant le droit féodal, les maîtres des artisans habitant sur leurs domaines. D'autres métiers échappaient encore en partie à l'autorité du prévôt de Paris : c'étaient ceux qui relevaient des grands officiers de la cour.

Juridiction féodale des grands officiers de la cour.

J'ai exposé plus haut, en parlant de l'influence de la féodalité sur la situation des artisans, comment les rois abandonnèrent aux dignitaires de leur maison la surveillance et les revenus des métiers qui avaient rapport aux fonctions qu'ils remplissaient auprès du prince. Ils en gratifièrent même parfois des personnes étrangères à la cour, qu'ils voulaient favoriser. En 1160, par exemple, Louis VII donna cinq métiers, ceux des mégissiers, des boursiers, des boudroiers, des savetiers et des sueurs à la femme d'Yves Lacohe et à ses héritiers. Les grands officiers du palais acquirent par là le droit de disposer des maîtrises du métier et de juger dans certains cas déterminés, les différends qui s'élevaient entre les marchands ou artisans dont la profession dépendait de leur charge. Ainsi, le chambellan du roi eut quelque autorité et exerça une certaine surveillance sur les drapiers, les merciers, les pelletiers, les tailleurs, les fripiers et sur les autres marchands et fabricants de meubles et d'habits; le grand échanson, sur les marchands de vin en gros ou en détail ; le grand pannetier sur les boulangers et le commerce de farine en général ; et ainsi des autres.

Ces hauts fonctionnaires du palais retiraient de ceux auxquels ils apportaient des lettres de maîtrise une rétribution proportionnée à l'importance de leur profession et fixée par les réglements. Un certain nombre de marchands suivaient la cour pendant ses voyages et obtenaient en échange de leur déplacement quelques privilèges et des exceptions de droits.

Des ordonnances royales, qui furent toujours sévèrement maintenues pendant le XIIIe siècle, portaient qu'aucun marchand ou fabricant, soit de la cour ou de la ville, n'obtiendrait des lettres de maîtrise, qu'après avoir passé un certain temps en apprentissage chez les maîtres de la communauté, et avoir subi des épreuves et des examens dans les formes déterminées par les réglements. Ils étaient, en outre, assujettis à l'observation des statuts et ordonnances spéciales ainsi qu'aux visites de leurs gardes et à l'inspection de leurs jurés.

Ces sages restrictions empêchaient la faveur d'être la seule règle de l'obtention des lettres de maîtrise et elles étaient la garantie de l'industrie. Le relâchement qu'on apporta dans les siècles suivants à leur observation, fut, comme nous le dirons assez dans la suite la cause principale de cette décadence des corporations par les abus sans nombre qui en furent la conséquence.

C'est à l'occasion de cette juridiction féodale des grands officiers du palais sur quelques métiers de la capitale, que le prévot de Paris se trouvait parfois avec eux en conflit d'outorité. En effet dans les cas ordinaires de police et de discipline, dans les contestations pour la fabrication et le commerce, c'est-à-dire dans presque tous les procès, les marchands et artisans étaient soumis à la seule juridictisn du préAôt de Paris. Le tribunal du Châtelet recevait en outre, l'appel de toutes les affaires qui, dans certaines circonstances peu importantes, avaient pu être jugées en premier ressort par les dignitaires de la cour. Son droit allait même jusqu'à pouvoir contraindre ces derniers à faire chez les marchands les visites d'inspection et de surveilllance prescrites par les ordonnances royales.

Les réglements dirigés sous saint Louis par les soins d'Etienne Boileau, apportèrent, comme nous allons le voir, quelques réformes à cette juridiction des grands officiers de la cour : on diminua le nombre des corporations placées sous leur dépendance, et, tout en leur laissant les revenus du métier, on leur enleva encore presque entièrement le droit de punir les infractions aux règlements pour le donner au prévôt de Paris qui devint ainsi le chef suprême de tous les artisans de la capitale. L'unité se trouva de la sorte rétablie au grand avantage de l'industrie.

(A suivre)

LES GROTTES DE MANACOR

M. Harry Alis, en ce moment à l'île de Maiorque, adresse au *Journal des Débats* une très intéressante correspondance sur les fameuses grottes de Manacor, dont les guides parlent avec admiration. Manacor est à deux heures et demie de chemin de fer de Palma, et une fois arrivé là, il faut une demi-journée pour visiter la grotte du Drach, une autre pour visiter celle d'Arlà.

Voici la description que nous empruntons à l'article de M Alis :

La voiture nous menait directement vers la mer. Je cherchais vainement des yeux la montagne qui pouvait abriter les cavernes ; nous traversions d'immenses étendues plates uniformément couvertes de lentisques. Bientôt la mer apparut: je conjecturai que les grottes pouvaient se trouver sous les petites falaises du rivage. A ce moment, la voiture s'arrête et nous descendons, pour contourner à pied la pointe d'une crique qui sert de port à Manacor. J'aperçois au-delà, sur le plateau, un mur formant quadrilatère : c'est l'entrée du Drach. La première porte franchie, on se trouve en présence d'une ouverture pratiquée dans le rocher et fermée par une grille de la dimension d'une porte ordinaire. Le vestibule de la grotte sert de magasin au guide Lorenzo Morell ; il passe ses vêtements de travail, prépare deux lampes et par un escalier taillé dans le roc, nous nous enfonçons dans les profondeurs. Presque aussitôt commence une merveilleuse féerie : des voûtes de toutes formes et de toutes dimensions se succèdent, décorées plutôt que soutenue par des colonette grêles, pareilles à des troncs de palmiers, que forment la réunion de stalactites et de stalagmites ; d'autres stalagmites, en travail de formation, ont l'air de fûts de colonnes brisées, et les stalactites décorent les plafonds de gigantesque pendantifs. Ici les agglomérations salines semblent des cascades figées ; là elles moulent des centaines de formes bizarres, où revient toujours l'éternel et admirable motif. J'ai enfin la révélation des modèles où les architectes arabes ont puisé la conception des magnifiques voûtes de l'Alhambra, notamment dans la salle des Deux-Sœurs et dans la salle des Abencerrages ; ils n'ont eu qu'à joindre qu'aux fines ciselures naturelles des grottes de Majorque les splendeurs de leurs coloris...

Tout à coup Lorenzo Morell s'arrête : devant nous s'étend une voûte immense, peu élevée, ornée plus que toutes celles que nous avons vues jusqu'ici d'une innombrable variété de stalactites de toutes dimensions ; l'imagination d'une fée pourrait seule concevoir et créer une décoration aussi fantastique. J'allais avancer ; le guide me retient, et, ramassant une pierre, la jette devant nous : elle tombe dans une eau si transparente et si absolument immobile que je ne l'avais pas vue. Le lac souterrain s'étend jusqu'à nos pieds et maintenant que je suis prévenu il me faut encore un effort d'attention pour reconnaître sa présence. Des chauves-souris troublées par notre passage volèrent parmi les aiguilles, projetant des ombres bizarres. Lorenzo Morell me fait signe de demeurer immobile. Il prend les deux lampes et s'éloigne, jetant des lueurs sépulcrales dans les profondeurs. Tantôt j'aperçois des points lumineux entre des colonnettes élégantes, tantôt l'homme est complétement caché derrière les substructions salines et la clarté seule des lampes anime doucement les silhouettes indécises.

Lorenzo Morell revient, et nous continuons durant deux heures nos explorations dans ce monde souterrain, sans que jamais les yeux ou l'esprit se lassent d'un spectacle si mobile et si varié. Nous traversons des cryptes naturellement couvertes d'un enduit noir, et plus loin nous rencontrons des grottes d'une blancheur éblouissante. La plupart de ces cavenes ne sont pas de dimensions énormes, surtout en hauteur, mais elles affectent les plus étranges et sont toujours décorées d'une infinie profusion de pendeloques, au bout desquelles les gouttes d'eau luisent comme des brillants.

Les premières explorations terminées, retombons sur une grotte déjà vue, et je crois la visite terminée : mais alors le guide me fait passer en me courbant jusqu'à terre par une ouverture étroite, et nous entrons dans une seconde série de palais et de lacs plus splendides encore que les premiers. Par endroits, des rangées régulières de stalactites forment comme des tuyaux d'orgue verticaux ; la ressemblance est d'autant plus complète qu'ils sonnent des notes cristallines différentes lorsqu'on les heurte avec l'ongle. En tout pays, grâce à leur imagination, les paysans donnent assez aisément des noms d'hommes ou d'animaux à des pierres qui en figurent grossièrement la forme; mais ici les stalagmites sont si bizarrement disposées, que les simulations sont parfois frappantes ; j'ai vu une Vierge à l'Enfant et un saint Joseph qu'on dirait ébauchés par le ciseau d'un statuaire. Toutes ont des noms particuliers dont je n'entreprendrai pas l'énumération. Il y règne, en général, une température assez élevée. On ressent encore une impression étrange, lorsque après trois heures de marche dans cette nuit éternelle, on remonte au vestibule, d'où l'on voit les rayons du soleil éclairer joyeusement l'entrée.

De retour à Manacor, M. Harry Alis rencontra une demi-douzaine de compatriotes commissionnaires en vins, qui lui racontèrent l'aventure suivante arrivée en 1878 à des touristes.

MM. Salvator Rius y Font et Jose Lloens y Riu de Barcelone étaient venus pour visiter *las cuevas*. M. Jaime de Ballester, de Manacor, s'était offert de leur servir de guide, bien qu'il ne connut lui-même qu'imparfaitement les grottes. Ils s'étaient enfoncés sous le sol à six heures du matin et pensaient être de retour à midi pour déjeuner à la fonda du senor Femenias. Après avoir parcouru la première partie des cavernes, ils s'engagèrent par la petite ouverture, dans la seconde partie que ne connaissaient pas alors, même les habitants de Manacor. Ils s'y promenèrent durant deux heures. M. Salvador Rius remarqua alors qu'il repassaient à plusieurs reprises par les mêmes sentiers ; il demanda au guide de les tirer de cet inextricable labyrinthe et de les conduire vers la sortie, quitte à visiter une autre fois les parties encore inexplorées. M. Jaime de Ballester, sur le front duquel perlaient des gouttes de sueur, dit alors d'une voix sombre :

— La sortie ? Voici une demi-heure que je la cherche sans pouvoir la trouver.

Il ne reconnaissait plus son chemin dans le dédale de rochers qui les environnait. Cette révélation plongea les touristes dans le désespoir. Ils prirent aussitôt les plus grandes précautions pour ménager ce qu'il leur restait des quatre torches dont ils s'étaient munis, car la privation de lumière eût pu avoir les plus terribles conséquences. Puis ils essayèrent de retrouver le sentier perdu, en marquant au fur et à mesure leur passage à l'aide d'objets connus.

Mais tous leurs efforts furent inutiles. A chaque instant ils s'égaraient de nouveau dans les rochers situés à des niveaux différents et percés d'anfractuosités. Ils montaient, descendaient, remontaient, redescendaient, butant contre les minuscules stalagmites, tombant dans des lacs invisibles. Ainsi, fatigués, haletants, ils passaient des salles profondes aux corridors obscurs, avec l'anxiété du désespoir et l'ardent désir d'entrevoir enfin la lueur de la sortie. Le silence, l'obscurité, les silhouettes étranges des stalagmites, des colonnades, l'obsédante pensée qu'ils étaient condamnés à mourir dans cette obscurité avec les angoisses de la faim ; tout cela leur donnait de nouvelles forces pour continuer sans relâche leur avides recherches.

Enfin, après seize heures de tortures qui défient la description, les malheureux touristes furent sauvés par des guides de Manacor.

Il y a bien entendu, un cahier où les visiteurs des grottes transcrivent leurs impressions. M. Harry Alis nous donne de ces témoignages d'admiration quelques spécimens suivants :

L'éloge de la grotte — et le plus souvent l'éloge de Dieu en même temps, est célébré dans toutes les langues sur le registre : une jeune personne, pour faire montre de l'excellente instruction qu'elle a regue, écrit la même phrase en quatre dialectes. Je transcris le français :

Les *caves* m'ont donné beaucoup de *plaisir*.

Mais le dernier mot, en fait d'enthousiasme, demeure aux Espagnols. Plus de mille vers de toute facture témoignent de leur admiratioe. Des personnages de toutes les positions, sont allés au Drach. On y a vu même des aveugles :

Un aveugle depuis l'âge de sept ans, François de Bedos, a visité avec son neveu cette grandiose grotte. Je suis enchanté de ce que j'ai vu et mon oncle de ce qu'il a pu toucher et du zèle du guide.

L'éloge du guide se mêle au sentiment religieux dans la plupart des réflexions transmises à la postérité par nos compatriotes. Ils ne sont pas nombreux les Français qui ont visité les grottes du Drach, une quinzaine tout au plus, mais leurs déclarations méritent presque toutes d'être citées : Voici qui ferait tressaillir l'âme de M. Homais :

Les grottes de Drach méritent à elles seules le voyage de Majorque. Elles sont pour le géologue une véritable merveille digne du plus grand intérêt et ont besoin d'être étudiées à fond.

Manacor, le 31 mai 1883.

LOUIS DUCHASSEINT,
De Lezoux (Puy-deDome).

Les cavernes ont dépassé mon attente. Les prévenances et l'enthousiasme du guide ajoutent au charme de l'excursion, si l'on peut parler de charme là où il y a plutot matière au recueillement.

CRAMER, de Genève.

M. F. Pichot, de Montauban, fait preuve d'une logique rigoureuse :

.,. en compagnie de Karl Wertheim, Allemand, et de Arbos, Espagnol, je suis venu. Nous étions donc un Espagnol, un Allemand et un Français.

Cela est incontestable.

Situation météorologique. — Roubaix, 30 juin. — Hauteur barométrique 754 m/m (baisse); température, 7 heures du matin, 12 degrés au dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 16 degrés; 5 h. soir, 16 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 30 juin. — La situation reste mauvaise sur l'Europe. Tandis que les fortes pressions persistent vers Lisbonne (765 m/m), une vaste zone inférieure à 760 m/m, couvre tout le continent, sauf l'Espagne; le minimum principal est sur le Danemark (741 m/m); en outre, celui du golfe de Gênes s'est encore creusé (748 m/m.

Le vent est très fort ou fort dans les régions ouest, en Provence et sur nos côtes de l'Océan; il souffle en tempête au Puy-de-Dôme. il est fort du Nord-est en Suède et en Norvège. Des pluies orageuses sont encore signalées sur toutes les parties de la France, sur les Iles Britanniques, en Danemark, en Allemagne et en Italie.

La température est en baisse, excepté sur le Nord et le Sud du continent.

Le *thermomètre* marquait ce matin 7 degrés à Bodo, 12 à Clermont, Lyon, 13 à Paris, 17 à Nice, à Madrid, 28 à Alger et 31 à Cagliari.

En France, des averses sont encore probables avec température un peu basse.

A Paris, hier après-midi et ce matin, averses.

Température maxima : 19·1 ; minima : 9·8

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ARRÊTÉ du Conseil de préfecture, dont on a lu hier le texte, fait justice des racontars répandus depuis six semaines par les radicaux et les opportunistes, à propos des élections municipales de Roubaix. Dès le premier jour, nous avions montré l'inanité de ces accusations, les unes méchantes, les autres absolument ridicules. Les protestataires et leurs journaux n'en ont pas moins persisté à les répéter tant qu'ils ont eu l'espoir d'impressionner le public et de jeter un doute dans l'esprit du Conseil de préfecture. Pourtant, ils avaient un peu faibli sur les chiffres. Au lendemain du scrutin de ballottage, ils imprimaient couramment que les indépendants avaient acheté la majorité des voix à des prix vraiment exorbitants. Les évaluations variaient entre deux et trois cent mille francs. Les jésuites avaient même fourni les fonds, la générosité roubaisienne n'y ayant pas suffi. Cette semaine, ce n'était plus tout à fait cela : le *Progrès* ne parlait plus que de quelques misérables sommes de quatre-vingts à cent francs...

La vérité est que tout cela était puéril. Les indépendants, tout comme leurs adversaires, tiennent leurs réunions de comités de section, le soir, dans des salles réservées que des cabaretiers mettent à leur disposition. Pendant la discussion, on fait circuler des chopes qui sont payées, tantôt par l'un, tantôt par l'autre des membres présents... Voilà ce que l'on a appelé de la corruption électorale ! Le Conseil de Préfecture n'a pas voulu prendre la chose au sérieux et nous l'en félicitons. Quand le comité radical se réunit au *Carrousel*, place du Trichon, quand, chez Carette, délibère le parti ouvrier, quand chez Lapie, au Boulevard de Strasbourg, siège la ligue opportuniste, est-ce que, par hasard, les chopes sont interdites? Nous ne savions pas qu'on poussât si loin la sobriété chez nos concitoyens de gauche !

L'histoire des démarches tentées près de M. Carrette par une personne d'ailleurs étrangère au comité indépendant, n'était pas non plus de nature à faire invalider les élections. Si tout ce qu'on a imprimé le jour du ballottage et depuis est exact, un citoyen serait allé trouver M. Carrette pour lui dire : « Si vous faites une liste avec vos amis, je vous couvrirai de vos frais et débours. » Et puis? C'était le droit absolu de ce citoyen de faire cette offre, comme c'était celui de M. Carrette de la repousser. Le procédé Coussart n'était pas plus incorrect que celui qui a consisté à se servir, au premier tour, du nom et de la popularité de MM. Lagache, Vinchon, Roussel, etc., pour faire passer subrepticement une douzaine des noms de la liste adverse. Qu'on l'apprécie comme on voudra, il ne pouvait entraîner l'invalidation du deuxième scrutin. Nous n'avons jamais supposé un instant, pour notre part, que le Conseil de préfecture allait essayer d'introduire dans la jurisprudence électorale un principe de ce genre-ci : on corrompt les gens en leur offrant les moyens de défendre leurs opinions !

Restait un point plus grave. On aurait offert à M. Achille Lepers, vice-président des prudhommes, de lui donner une pièce de vin en cas de succès des indépendants! C'est encore ce méphistophélique Coussart qui aurait eu la pensée fâcheuse de traiter avec si peu d'égards la conscience d'un électeur influent. Mais, en admettant comme prouvée cette proposition regrettable, les protestataires ne se trompaient-ils pas en l'invoquant comme un argument ? Il suffirait donc pour faire annuler une élection, qu'un électeur pût venir dire : « On a essayé d'acheter mon suffrage ou mon influence : ce n'étaient ni les candidats, ni leur comité, mais cela ne fait rien, si je l'avais voulu, j'étais un homme vendu ! » Ce serait vraiment trop simple et trop facile.

Et puisque M. Achille Lepers — comme un autre Hippocrate — a refusé avec une noble et légitime indignation, les présents d'Artaxercès-Coussart, M. Lepers n'a pas été corrompu, il n'avait vendu ni sa voix, ni celles de ses amis, la majorité des indépendants était donc inattaquable : c'était une majorité de bon aloi. Le Conseil de préfecture ne pouvait que le constater.

A. R.

L'Exposition de la Société artistique de Roubaix Tourcoing. — Nous avons donné hier la liste des premiers lauréats ; voici les autres :

14e concours, grand prix d'honneur, objet d'art, offert par la Société Artistique, M. Phatzer, à Roubaix. — 15e concours, 1er prix, (augmentation), médaille de vermeil, M. Mullié, à Neuville-en-Ferrain. — 16e concours, 1er prix, médaille d'argent, M. Mullié; 2e prix, médaille de bronze, M. Anatole Cordonnier. — 17e concours, 1er prix, médaille de vermeil, M. Mullié.

18e Concours, 1er prix, médaille de vermeil, M. Phatzer. — 19e Concours, 1er prix, médaille de vermeil, M. Anatole Cordonnier. — 20e Concours, 1er prix, médaille d'argent, M. Anatole Cordonnier. — 21e Concours, 1er prix, médaille de vermeil, grand module et volume offert par M. Gustave Nadaud et M. Georges Catteau, médaille de vermeil, M. Leclercq-Dupire. — 22e Concours, 1er prix, médaille en vermeil, M. Hippolyte Willem, 2e, médaille d'argent, M. Willem, père.

Prix offert par la commission à l'horticulteur qui a le plus contribué à l'ornementation de l'exposition, médaille de vermeil, grand module, M. Hippolyte Willem.

L'exposition de roses et fruits rue de l'Alouette a attiré hier une grande affluence de sociétaires et a excité de vifs sentiments d'admiration.

C'est que l'ensemble est parfaitement agencé ; les plantes ornementales disposées avec un goût délicat, forment de très jolis massifs d'où la ligne droite est absolument exclue.

Les roses et les fruits se disputent la prééminence.

Les membres du jury ont chaudement témoigné leur admiration et rendu un juste hommage aux efforts de la commission.

Nous reviendrons demain sur cette exposition si réussie, nous contentant aujourd'hui de nommer les trois grands lauréats.

Le grand prix d'honneur, (objet d'art offert par la société artistique) a été attribué à l'unanimité et par acclamation aux arbres fruitiers en pots de M. Phatzer.

Pêches et vignes (14e concours). — De l'aveu des membres du jury, pareil ensemble n'a été vu a aucune exposition, ni en France, ni même en Belgique. Le public jugera, c'est admirable.

Les roses ont obtenu les deux autres prix d'honneur. MM. Grollez frères, au 2e concours; M. Joseph Tom, jardinier chez M. Descamps, à Lomme.

Les envois de ces messieurs étaient remarquables. Nous y reviendrons.

Mgr Hasley à Roubaix. — Vendredi 6, et samedi 7 juillet, Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, administrera le sacrement de la confirmation à Roubaix; le 6, à sept heures, à la Sainte-Union, et à 9 heures et demie à Notre-Dame; le 7, à 7 heures, à la sagesse; à neuf heures et demie, à Saint-Martin; à 3 heures, au Sacré Cœur, et au Saint-Sépulcre.

M. Charles Lefebvre, élève boursier de la ville de Roubaix, vient d'obtenir, à l'école des Arts et Metiers, à Paris, une nouvelle mention sur projet d'architecture.

Notre concitoyenne, Mlle Jeanne Dehamel, élève de Mlle Papot, au *Conservatoire de Paris*, vient d'obtenir une troisième médaille de solfège.

Cœcilia roubaisienne. — Le dimanche 1er juillet, à 4 heures, la société chorale la *Cœcilia roubaisienne* donnera une sérénade et offrira les insignes de sous-directeur à M. Ernest Samarcq, qui remplace M. Arthur Lorthiois, démissionnaire ; ce dernier reste membre de la société.

Arrestation d'un fraudeur. — Les agents de la douane ont remis, samedi, entre les mains de la gendarmerie un sieur Gustave R..., habitant Roubaix, qui était porteur de 6 kilogs de cafe vert provenant de la Belgique.

Wattrelos. — Le conseil municipal de Wattrelos s'est réuni, samedi, à sept heures et demie, sous la présidence de M. Denis Pollet, maire.

Etaient présents : MM. Leuridan Noclin et Delmarre Dupont, adjoints; Quennoy J.-B., Bonte Pierre, Spriet-Dassonville, Lepers Carlos, Filipot J.-B., Lefebvre Simon, Dubruile-Dillies, Filipot-Doutreligne, Vanhoutte Pierre, Jubaru Emile, Hazebrouck Abel, Castel Jean, Dhalluin Pierre, Leruste Galois, Lefebvre-Delecroix, Droniers-Loridant, Dubus J.-B., Delcroix Louis, Béghin Ferdinand, Debouvry, Delplanque Edouard.

Absents : MM. Hien-Dubois et Carmin Adolphe.

M. J.-B. Filipot est élu secrétaire.

M. D'halluin propose de faire un emprunt de 500.000 francs, pour divers travaux de voirie. Cette proposition est renvoyée à l'examen des commissions.

On procède ensuite à la formation du projet de budget pour 1889.

Le Conseil, par 14 voix contre 10, vote la suppression de l'indemnité de logement du commissaire de police.

Il décide que les familles auront le droit de choisir leur médecin pour la constatation des décès, à moins que le membre décédé n'ait été traité par un médecin étranger à la commune. Dans ce dernier cas, la constatation serait faite par le médecin du bureau de bienfaisance.

Par 16 voix contre 7, le conseil vote une augmentation de subvention à la musique municipale, à partir du 1er janvier 1889.

M. le maire fait connaître, au conseil municipal, la situation de la famille des jeunes gens de la classe de 1887, qui ont présenté leur demande pour rester dans leur foyer, à titre de soutien de famille.

Le conseil décide de les inscrire par ordre de mérite pour une séance qui sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 9 h. 45.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REUSOX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*

TOURCOING

« **Les Crick-Sicks** » se préparent avec ardeur au grand concours de Paris : plusieurs réunions ont eu lieu déjà et la société commence, dès à présent, le travail qui lui permettra d'affronter la grande lutte artistique.

La commission administrative de la société nous prie de rappeler aux orphéonistes la répétition générale de mardi 3 juillet, dans la grande salle de la première lecture des *Soldats de Gédéon*, de Saint-Saëns.

Elle espère que tous assisteront à cette intéressante séance, durant laquelle le directeur formera les cadres des doubles chœurs et fixera l'ordre des prochaines répétitions partielles.

Un suicide. — Le quartier des Phalempins a été mis en émoi, vendredi soir, par la découverte du cadavre de la nommée Célina Duquesne, femme Désiré Delescluse, âgée de 29 ans, pendue dans son grenier.

Voici les faits : le mari de Célina Duquesne et sa soeur partent le matin travailler et ne reviennent que le soir; vendredi, ils revenaient comme d'habitude, et frappèrent à la porte, point de réponse. Le mari inquiet, souleva le chassis à guillotine et chercha sa femme par toute la maison, il ne la découvrit qu'au grenier pendue et ne donnant plus signe de vie. On ne sait à quel mobile attribuer cet acte de désespoir.

Plusieurs pigeons voyageurs ont été, ces jours derniers, blessés aux ailes par des armes de petit calibre, des carabines Flobert probablemnt. Des plaintes ont été déposées et une surveillance rigoureuse sera exercée.

Un individu, plusieurs fois déjà condamné pour escroqueries, Charles Florin, a été arrêté, vendredi soir. Il s'était approprié une paire d'éperons à amer les coqs qu'il avait empruntée à M. Prévost, boucher à la Croix-Rouge.

LILLE

L'école des Arts-et-Métiers. — Par autorisation spéciale de M. le Préfet du Nord, le Conseil municipal de Lille se réunira, dimanche 1er juillet, à 10 h. 1/2 du matin. La seule question inscrite à l'ordre du jour et la construction de l'Ecole des Arts-et-Metiers. Le Conseil sera appelé à se prononcer sur un projet d'emprunt de quatre millions, destiné à faire face aux dépenses nécessitées par la création du nouvel établissement : l'Etat rembourserait à la ville les annuités nécessaires au service de l'emprunt.

La commission départementale du Nord se réunira, le mercredi 4 juillet prochain, à deux et demie précises.

Société des Agriculteurs du Nord. — La Société des Agriculteurs du Nord tiendra sa prochaine réunion mensuelle, le mercredi 4 juillet, à onze heures du matin, au Grand-Hôtel de Lille, rue de la Gare. Voici l'ordre du jour :

M. G. Dubar: Mesures prises par la société lors des désastres causés par les sylphes opaques.

M. Paul Hallez : Rapport sur la *sitpha opaca*.

M. Jean-Baptiste-Bonduel : Rapport de la commission chargée de l'étude du projet de loi tendant à faire accorder au fermier sortant une indemnité pour la plus-value qu'il aura donnée au domaine pendant la durée de son bail.

M. Pollet : De la rage.

M. Jacqmart aîné : De l'importance considérable du choix judicieux des semences et des engrais :

M. Jacqmart jeune : Rapport sur le travail de M. Laurent, instituteur à Prémesques, intitulé *Lectures agricoles*.

M. Emile Davaine : Des reproducteurs mâles de l'espèce bovine.

Affaires diverses.

Scrutin sur 5 candidatures.